



## Rapport du conseil communal du 24/09/25

### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;  
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;  
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Michel

Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérer, Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;

Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusés :**

Monsieur Alain Collienne, Monsieur Maxime Leerschool, Conseillers;

---

### **En vert, les votes.**

### **En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

### **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **2. Modification budgétaire n°2 des services généraux - Exercice 2025 - Approbation**

Ce point a été voté avec 14 voix « pour » et 9 « abstention » (MCS + PS + Ecolo + indépendants)

### **3. Subsidés ASBL Accueil des Tout-Petits - T1 et T2 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **4. Procès-verbaux de vérification de caisse au 31/03/2025 et au 30/06/2025 - Prise d'acte**

Pas de vote pour ce point

### **5. Formation apiculture - Règlement tarifaire - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Il est proposé d'instaurer un tarif de 250 EUR TVAC par participant à la Formation apiculture mise sur pied par le Service environnement dans le cadre du Plan communal d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat. (160 périodes de cours).

MCS : « Quelle est la rémunération du formateur ? »

M. Masson, échevin : « 14 000 compensés par les droits d'inscription et la vente de miel »

MCS : « En nous renseignant, nous avons appris que l'installation d'une ruche revient seulement à soutenir l'abeille domestique, ce qui pourrait être dangereux pour la biodiversité. A partir de 3 ruches au km<sup>2</sup>, cela provoque des interférences avec les pollinisateurs sauvages. Serait-il possible d'envisager un cadastre des ruches sur la commune ?

Ne devrions-nous pas « surveiller » le nombre d'implantations de ruches et envisager une déclaration d'installation ?

M. Masson, échevin : « les services ont probablement les adresses de ces personnes. Je vais me renseigner »

## **6. Vente de miel du rucher communal - Règlement tarifaire - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

9 € TVAC le pot 500 g;

3,50 € TVAC le pot de 125 g;

## **7. Ossature du Programme Stratégique Transversal (PST) 2024-2030 - Prise d'acte**

Pas de vote pour ce point

MCS :

« Depuis 2004, l'UVCW soutient l'idée d'un Programme stratégique transversal communal (PST). Le PST représente une volonté de généraliser la culture de la planification et de l'évaluation à l'échelon local nous dit l'union des villes et communes.

Selon l'union des villes et communes, écrire son PST, c'est mettre en oeuvre une méthodologie permettant d'établir clairement les priorités politiques de la commune. C'est planifier la réalisation concrète des promesses faites aux citoyens.

Un PST contient 2 grands volets : un volet interne et un volet externe.

### Le volet interne :

Ce volet interne du PST est essentiel dans la mesure où la commune est d'abord une organisation au service des citoyens, des associations et des entreprises. La qualité du service public passe par la qualité de son personnel et de ses processus internes.

Ce volet interne devrait couvrir un large domaine d'actions telle que :

- la communication interne,
- l'accessibilité de l'administration
- sa structure de pilotage
- les processus de simplification administrative
- la gestion de l'outil informatique, (sécurité, infrastructure, ...)

Or dans votre présentation, ce volet interne est réduit à sa plus simple expression (bas de page 11) même s'il fait référence au plan d'action de l'audit organisationnel réalisé en 2021.

### Le volet externe :

Dans le volet externe du PST, il convient de décider d'objectifs stratégiques et d'actions dans les différents domaines où l'autorité politique a décidé d'investir dans sa mandature, visant ainsi le développement des politiques communales dans différents modèles d'actions, soit les domaines de :

- Aménagement du territoire
- Culture
- Énergie
- Environnement
- Logement

- Mobilité etc ...

Les actions proposées ne sont pas en concordance avec les domaines proposés par l'UVCW, rendant impraticable l'identification précise des domaines dans lesquels le Collège veut investir.

On trouve de très jolis titres d'objectifs mais avec rien derrière, un bel emballage cadeau, vide à l'intérieur comme par exemple :

Objectif stratégique OS2 – 2.2 : Soutenir la culture, la citoyenneté active (dont les initiatives citoyennes), et renforcer la communication mais aucune proposition concrète concernant notamment le soutien à la citoyenneté active.

#### Concernant les Objectifs de Développement Durable,

Il est regrettable de constater qu'ils apparaissent dans la dernière action de l'objectif 3.2 sous cette forme « introduire progressivement les objectifs de développement durable dans le plan stratégique et son suivi » alors qu'ils auraient pu être intégrés dans l'élaboration du programme transversal, des outils sont disponibles gratuitement.

Pour rappel, les ODD, c'est 17 objectifs pour améliorer le cadre global 241 indicateurs chiffrés adoptés au niveau mondial par les Nations Unies pour améliorer le cadre global mondial.

Structurer le PST autour des ODD pour plus d'efficacité sachant que 65 % des cibles des ODD ne pourront pas être atteints sans le concours du niveau local.

L'une des stratégies wallonnes de développement durable était d'accompagner les pouvoirs locaux pour intégrer les ODD dans la mise en place d'un programme ou d'un plan.

#### Similitudes avec notre intervention lors de la précédente législature :

Nous déplorons une fois encore le fait que ce programme stratégique ne repose sur aucun constat préalable. Un état des lieux était selon nous, INDISPENSABLE avant de pouvoir fixer des objectifs stratégiques dignes de ce nom.

C'est important que le collège définisse ses objectifs stratégiques par «que voulons-nous être dans 6 ans ?».

Mais pour nous, Mouvement Citoyen, il est indispensable de se poser préalablement la question « que sommes-nous actuellement ? » et de s'interroger notamment sur le fait qu'un fossé se creuse de plus en plus entre les citoyens et leurs représentants.

L'évaluation finale du PST précédent ne nous permet pas d'avoir une vue globale de la situation avant la mise en place du nouveau programme.

Nous avons une remarque concernant l'absence de priorisation, d'évaluation des ressources logistiques, humaines et financières liées aux actions mais nous sommes ravis d'apprendre, via le power-point que vous nous présentez que cette priorisation se fera en octobre et que les fiches avec les moyens logistiques, humains et financiers nous seront présentés en décembre.

#### En ce qui concerne les indicateurs :

Selon l'union des villes et communes, la démarche est accompagnée d'indicateurs qui permettent de vérifier la réalisation des objectifs et des actions et l'impact de ces actions sur la stratégie souhaitée.

Nous ne pouvons que constater l'absence totale d'indicateurs dans ce programme.

Nous nous demandons également comment certaines actions vont pouvoir être évaluée; comme par exemple : «Rester attentif à la création de logements à coût modéré »

Comment allez-vous évaluer cette attention ?

### Concernant les actions et les projets :

Dans votre évaluation finale du PST, nous pouvions lire « rapport d'exécution du comité de direction » Idéalement seules les actions « à réaliser » et non celles qui sont « à réaliser et à maintenir » devraient être mentionnées.

En principe, le PST doit viser uniquement des projets nouveaux, des initiatives nouvelles à vocation stratégique.

Et dans vos pistes d'amélioration, vous aviez mentionné « le PST n'a donc pas vocation à reprendre des actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux » ? Nous vous avons d'ailleurs fait la remarque lors de la présentation du PST.

Dans le programme que vous présentez aujourd'hui, vous faites la distinction entre

- engagements : actions à poursuivre dans la continuité et
- projets : actions supplémentaires à mener

Pourtant, si nous reprenons les projets proposés, certains commencent par « Finaliser, développer, dynamiser, renforcer, augmenter » et sont en fait, plus des engagements que des projets, ce qui nous mène à penser que vous avez finalement très peu de projet !

### Concernant la transversalité :

Lors de la précédente législature déjà, nous vous faisons part de cette remarque « Nous regrettons le fait que les conseillers de l'opposition (à l'époque, le MCS et CDH +) n'ont pas eu la possibilité de participer à l'élaboration de ce programme stratégique transversal. »

En 2019 à propos du PST nous étions intervenus en vous faisant part que dans une « transversalité : différentes parties sont engagées dans la concrétisation du programme - les mandataires politiques, l'administration, les partenaires et les citoyens !!!

Et nous vous posions cette question : « En quoi sommes-nous engagés ? puisque nous n'avons pas été consultés. »

Aujourd'hui, votre programme stratégique transversale prend appui sur la déclaration de politique communale dans laquelle vous signifiez, je cite « le soutien clair et déterminé (de la population) nous a permis d'obtenir 15 sièges sur 25 au conseil communal, une majorité solide qui nous donne la légitimité et la capacité de gérer de manière autonome pour la mandature 2024-2030.

Pour l'union des Villes et Communes, le P.S.T. étant « le » document stratégique politique de base, il doit nécessairement être porté par le conseil communal et les élus.

Si, d'après l'union des villes et communes, transversal veut dire que ce programme implique notamment l'autorité politique, à savoir le Collège et le Conseil d'une part et l'administration d'autre part, nous constatons qu'à Sprimont, l'autorité politique se résume au Collège !

Tout cela est bien regrettable, alors que vous avez l'occasion de collaborer pour cette tâche, que l'on sait difficile, avec les conseillers, notamment de la minorité, qui possèdent chacun des expertises utiles à l'élaboration et à la réalisation de ce programme à destination de tous les citoyens. Vous vous privez volontairement d'une occasion unique de renforcer

la légitimité et la portée de ce programme en associant toutes les forces vives.

L'ossature que vous nous présentez semble bien être atteinte d'une forme d'ostéoporose avancée, dont la cause n'est autre que le mauvais état de santé de la démocratie et au niveau local de notre conseil communal. »

## **8. Plan de Cohésion Sociale - Rapports financiers 2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **9. CPAS - Election de plein droit d'un Conseiller de l'Action Sociale - Prise d'acte**

Pas de vote pour ce point

Madame Jennifer SCULIER (MCS) devient notre conseillère de l'Action Sociale

## **10. Réforme fédérale du chômage - Mesures prises par la Commune et le CPAS - information**

Pas de vote pour ce point

M. Ponthier, président du CPAS : « 40 personnes ont été informées en septembre, 40 le seront en octobre et 40 autres en novembre.

Une cellule a été mise en place pour les recevoir sur rendez-vous. La cellule insertion va être renforcée. »

## **11. Contrat de rivière Vesdre - Programme d'actions 2026-2028 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **12. Contrat de rivière de l'Amblève - Programme d'actions 2026-2028 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **13. Contrat de rivière Ourthe - Programme d'actions 2026-2028 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **14. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Dolembreux - Modification Budgétaire 2025 n° 1 - prise d'acte**

Pas de vote pour ce point

## **15. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Dolembreux - Budget 2026 - Prise d'acte**

Pas de vote pour ce point

## **16. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé - Modification budgétaire 2025 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 22 voix « pour » et 1 « abstention » (MCS)

## **17. Octroi d'une concession domaniale par la Région wallonne à la Commune de Sprimont sur le domaine public formant l'assiette du Pont des carrières de Chanxhe - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **18. Marché de Services - Désignation d'un auteur de projet pour la révision du schéma de développement communal (SDC) et du guide communal d'urbanisme (GCU) Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (MCS)

Dans ce document, plusieurs éléments nous interpellent

Pour une bonne compréhension du public, précisons :

### **Comité de suivi**

• La composition du comité de suivi est au minimum :

- o Un ou des représentants du Collège communal ;
- o Un fonctionnaire du service urbanisme ;

- o Le Fonctionnaire délégué ou son représentant ;
- o Un représentant de la Direction de l'Aménagement Local ;
- o Si elle existe, un représentant de la CCATM.

### **Comité d'accompagnement composé de**

- membres du conseil communal,
- de la CCATM,
- du Bourgmestre,
- de l'Echevin.e de l'Aménagement du territoire,
- d'un membre du service
- de l'auteur de projet.

Combien de membres du conseil ? Comment allez-vous déterminer ce nombre ?

Réponse de Mme Ummels, échevine : nous ne savons pas encore combien ni de quelle manière nous allons déterminer ce nombre.

Toute personne utile à une analyse complémentaire pourrait, le cas échéant, être invité lors d'une réunion.

Par qui ? qui peut proposer une personne utile ? qui juge si cette personne est « utile » ?

Le comité d'accompagnement se réunira à la fin de chaque phase et/ou (ce ne serait pas encore défini) sous-phase afin de discuter de l'évolution de la mission. Un PV sera réalisé par l'auteur du projet.

Dans le développement du document marché public, ces réunions avec le comité d'accompagnement ne sont pas évoquées.

A chaque étape d'avancement, les pv sont systématiquement rédigés par l'auteur du projet, il nous semble plus opportun que ces différents pv soient rédigés par une personne plus neutre, un membre de l'administration par exemple.

Nous pouvons lire que :

Les membres du Comité d'Accompagnement ont 20 jours ouvrables après chaque présentation et/ou remise de phase de l'auteur de projet pour émettre leurs remarques. Au-delà de ce délai, le document présenté et/ou remis sera réputé conforme aux attentes.

Que ferez-vous des remarques ?

Réponse de Mme Ummels, échevine : rien !

A la page 23 au point 4.2 Phase 1.2 : établissement de l'avant-projet de SDC

Lors de la création de l'avant-projet, des ateliers thématiques citoyens seront organisés et animés par l'auteur de projet. C'est un non sens car le débat peut être trop facilement orienté et n'est dès lors pas compatible avec une véritable participation citoyenne et découragerait encore les citoyens. Ce genre d'activité nécessite de faire appel à un ingénieur du dialogue formé à cette pratique. Nous constatons que la culture ne fait pas partie des thèmes proposés par la majorité.

Mais on peut lire que :

Les thèmes peuvent être revus sur conseil de l'auteur de projet en accord avec le Collège communal. Nous estimons que les thèmes devraient être revus non pas par l'auteur du projet mais à la demande du citoyen.

Toujours en matière de participation citoyenne, nous pouvons lire

... Concrètement, les personnes intéressées et retenues par le Collège communal seront conviées aux réunions de travail relatives à l'élaboration de la Stratégie territoriale lorsque la réflexion concernera leurs préoccupations. Selon des règles à définir, l'objectif est d'avoir des interlocuteurs qui soient des représentants légitimes de groupes de citoyens et de ne pas recevoir chaque citoyen individuellement.

de quelle manière ? et pourquoi par le Collège communal.

Comment envisagez de faire cet appel à candidat considérant que l'appel pour la CCATM n'a pas porté les fruits espérés ?

Comment envisagez-vous ces règles ? Qu'appellez-vous des représentants légitimes ?

A la Page 24

- le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale avec une attention particulière à :
    - Consolider la synergie au sein du bipôle Sprimont/Aywaille
- pourquoi pas avec Comblain-au-Pont ?

d'autant que Comblain vient d'être reconnu comme commune pilote pour l'inclusion.

Réponse de Mme Ummels, échevine : parce que nous devons suivre les instructions liées au SDT (Schéma de Développement Territorial)

On regrette de ne rien trouver à propos du logement intergénérationnel, de l'habitat groupé et des mesures à mettre en place pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles.

A la page 25

Phase 1.5 établissement du SDC définitif et de la déclaration environnementale

Après avoir dépouillé les remarques, réclamations et suggestions de la population et des avis des instances sollicitées, l'adjudicataire rédige une synthèse qui sera présentée au comité de suivi et au Collège communal qui propose les points à adapter ou à modifier. L'adjudicataire procède aux adaptations mineures du projet de SDC suite aux remarques éventuelles de l'enquête publique et aux avis des instances. Il inclut les mesures de suivi des incidences sur l'environnement. N'est pas considérée comme mineure l'adaptation consistant en un redémarrage de l'enquête publique.

Pourquoi seulement aux adaptation mineures ?

Les objectifs de développement durables ne sont pas abordés (rappel il s'agit d'une stratégie de la Wallonie d'intégrer les ODD dans les plans communaux).

Quant à la place du conseil communal constitué de citoyens engagés qui se mobilisent pour construire un avenir commun durable, il leur est demandé d'assister à des représentations par l'auteur du projet et d'adopter de manière définitive un SDC auquel il n'a pas pu prendre part. Quelle perte d'énergie constructive !

## **19. Marché de Services - Désignation d'un bureau d'étude pour la réalisation d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 3 voix « contre » (MCS)

Les ODD ne font pas partie du plan. Pas de réelle place pour les citoyens.

## **20. Marché de Services - Mission d'auteur de projet dans le cadre de la végétalisation des cours des écoles communales - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Pourquoi pas un Projet participatif encadré : La commune peut solliciter les parents, les enseignants et les élèves, le conseil de participation, pour des ateliers de conception. Pour les aspects techniques et sécuritaires, il est possible de faire appel à un consultant ponctuel (ingénieur agronome, architecte indépendant) pour valider le plan final. Cette solution permettrait de réduire les coûts tout en impliquant la communauté. Les enfants seraient plus respectueux du travail.

MCS : « Les subsides sont-ils liés à l'engagement de l'auteur de projet ? »

M. Masson, échevin : « je suppose »

MCS : « est-ce que les parents, les enseignants, pourraient être invités ? »

M. Masson, échevin : « c'est fait »

## **21. Marché de fournitures et services - Fourniture on-premise, installation, configuration et maintenance d'un système de gestion de file d'attente et d'affichage dynamique pour le guichet administratif - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **22. Marché conjoint de Fournitures - Acquisition de matériel électrique - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **23. Marché conjoint de Fournitures - Acquisition de matériaux à base de bois - 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **24. Marché de Fournitures - Acquisition de béton - 2026 - Approbation**

Estimation : 33.530,78 € hors TVA soit 40.572,24 €, 21% TVA comprise.

Ce point a été approuvé à l'unanimité

## **25. Marché de Travaux - Rénovation de la cour de la salle communale "La Rouvre" - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : « Pourquoi des essais de sol pour rénover la cour de la salle communale ? »

M. Ponthier : « On est obligé par la perméabilité »

## **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE**

**MCS** relaie la demande d'un riverain quant au placement d'une bâche 50km/h rue de la Gendarmerie.

**Le Collège** répond que ces bâches, qui doivent être placées sur le domaine privé puisqu'elles ne sont pas validées en tant que signalisation réglementaire, ont été placées uniquement sur des voiries régionales en accord avec le Service Public de Wallonie (SPW).

Il n'est pas envisagé, ni envisageable d'en placer sur les voiries communales, trop nombreuses, malgré qu'il y ait déjà eu plusieurs demandes de citoyens.

Par conséquent il ne pourra être placée une bâche 50km/h rue de la Gendarmerie puisqu'il s'agit d'une voirie communale.

Par contre, le radar préventif pourrait être mis en place pendant 15 jours afin de faire un relevé de la vitesse. En fonction des résultats, il serait ensuite envisagé le placement d'un radar répressif ou le placement d'un aménagement sécuritaire techniquement possible.

---

**MCS** explique qu'un citoyen lui a signalé qu'un panneau communal d'affichage avait disparu à Lincé et qu'il s'étonnait qu'un employé de l'administration ait expliqué que pour procéder à un affichage sur ce type de panneau communal il fallait une autorisation préalable. M. Beaufays demande si cela est bien exact.

**Le Collège** répond qu'il faut bien, en principe, une autorisation préalable à un affichage sur le domaine public, cela est prévu dans un règlement.

(Cf. Règlement communal portant sanctions administratives des incivilités, des infractions mixtes, des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement et des infractions aux dispositions

concernant les signaux C3, F103 et F111 — Sprimont - La Commune )

Quant à la disparition du panneau, le service Travaux ira voir.

---

**MCS** demande ce qu'il en est des haies qui dépassent de plus en plus souvent sur la voie publique.

**Le Collège** explique que les agents constatateurs interviennent lorsqu'ils reçoivent un signalement. Il ne faut donc pas hésiter à contacter le service Environnement pour leur communiquer une adresse qui poserait soucis.

Après constat, la première étape consiste toujours en l'envoi d'un premier courrier de sensibilisation invitant les occupants à tailler leur haie.

---